

à terme ou de prêts sur garantie hypothécaire. Ces établissements investissent généralement leurs capitaux dans des hypothèques domiciliaires privées et dans des hypothèques à court terme sur tout un éventail de biens commerciaux et de rapport. Ils sont, à maints égards, semblables aux établissements d'épargne et de prêts des États-Unis.

Autres établissements financiers

Il existe, outre les banques commerciales et les sociétés d'hypothèques, de prêts et de fiducie, un certain nombre d'autres établissements auxquels les entreprises ayant besoin de financement peuvent s'adresser. Il s'agit, entre autres, de compagnies d'assurance générale et d'assurance-vie ainsi que des sociétés de financement des ventes et des régimes de pensions. Normalement, on s'adresserait à ces établissements pour obtenir du financement à moyen terme (s'étendant sur au plus dix ans), ou du financement à long terme (s'étendant sur 30 à 40 ans) dans le cas de certains genres de biens immobiliers. Il se peut que les sociétés étrangères arrivant au Canada avec d'importants besoins de capitaux à long terme veuillent s'adresser à ces établissements.

Les sociétés de financement des ventes dispensent toute une gamme de services de financement aux entreprises, y compris des prêts à terme et des dispositions de financement d'inventaire ainsi que des dispositions de financement de la vente de produits au client ultime. Elles offrent également, tout comme certains des autres établissements financiers, diverses formes d'arrangements de location.

Les intermédiaires financiers

Le Canada a mis sur pied des marchés financiers, et des marchés boursiers existent dans plusieurs villes.

Avant que les titres d'une société puissent être cotés à la Bourse, la société doit les offrir au public en déposant un prospectus ou une circulaire d'émission auprès de la commission provinciale des valeurs mobilières compétente. Chaque province compte une commission des valeurs mobilières, et une société désireuse d'émettre ses titres doit, dans les provinces où elle désire les offrir au public, déposer un prospectus auprès de cette commission.

La vente de titres au public est gérée par des négociants en placements qui peuvent offrir les titres sur une base d'effort maximum ou d'agence ou, encore, ils peuvent souscrire l'émission. Sauf dans le cas de nouvelles entreprises de très grande envergure, il est habituellement peu pratique d'envisager d'offrir des titres

au public lorsqu'une société s'établit au Canada pour la première fois. Toutefois, s'il s'agit de l'acquisition d'une société canadienne déjà établie qui a besoin de capitaux d'expansion, une émission publique pourrait convenir.

Le plus souvent, les négociants ou les banquiers en placements dispensent un service aux sociétés en offrant leurs titres, sur une base privée, à des investisseurs institutionnels, par exemple, des compagnies d'assurances, des régimes de pensions et un certain nombre de sociétés privées et de particuliers qui disposent d'importantes sommes à placer. Les lois régissant les valeurs mobilières renferment des dispositions qui, lorsque des titres sont achetés sur une base privée, assouplissent les exigences relatives au dépôt d'un prospectus ou d'une circulaire d'émission auprès des diverses commissions des valeurs mobilières.

Les sources gouvernementales de financement

Un grand nombre d'entreprises commerciales ne peuvent se prévaloir des sources normales de crédit. Pour diverses raisons, elles ont souvent besoin de prêts parrainés par le gouvernement pour financer certains projets ou pour les inciter à s'établir au Canada ou dans une certaine région. Chacune des provinces, tout comme le gouvernement fédéral, consent du crédit ou des prêts par l'intermédiaire de divers organismes. En règle générale, les prêts d'établissements financiers parrainés par le gouvernement sont consentis à des taux concurrentiels. Toutefois, ces établissements financiers consentent du crédit en qualité de prêteurs de dernier recours, dans des circonstances où les établissements financiers du secteur privé ne le feraient peut-être pas.

La Banque fédérale de développement (BFD) offre de l'aide financière aux entreprises, en particulier aux petites entreprises, qui ne peuvent en obtenir d'une banque commerciale à des conditions raisonnables. Outre des prêts à terme, la BFD offre des garanties de prêts, la participation au capital social, la location et un service de Consultation au service des entreprises (CASE). Les entreprises qui sont admissibles à des stimulants des sociétés provinciales de développement peuvent également obtenir des prêts à long terme.

Chacune des provinces est dotée d'un organisme financier quelconque qui consent du crédit aux entreprises installées dans la province. Les conditions en sont habituellement négociables au mérite.

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne qui dispense des services financiers aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers en vue de faciliter et de favoriser le commerce d'exportation. À cette fin, elle offre toute